



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	43	6	0

**OBJET : 03-6 - BUDGET ANNEXE  
AZURARENA ANTIBES -  
AUTORISATION D'EXECUTION DES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
PREALABLE AU VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2021**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

14/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie  
Le **23 DEC. 2020**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **5 JAN. 2021**  
Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire,  
Attachée territoriale  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en  
date du 11/12/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone  
TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-  
HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin  
RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa  
LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard  
DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc  
FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M.  
Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques  
BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT,  
Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme  
Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA  
SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme  
Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline  
ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,  
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,  
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIIK,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,  
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été  
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour  
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et en l'absence du budget avant cette date, l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que :

**Pour la section de fonctionnement**, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (soit 100 % des crédits de N-1).

**Pour la section d'investissement**, l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 25 % des crédits de N-1), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les restes à réaliser.

Le montant maximum des dépenses autorisé correspond au quart des crédits ouverts N-1 à savoir 334 531€.

Par ailleurs le Budget de la Commune ne sera pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

OUÏ CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité**


- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'au vote du budget Primitif 2021 du Budget Annexe AzurArena Antibes, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Chap	Libellé	Crédits 2020 ouverts hors reports	Budget Provisoire 2021 (25% des Crédits ouverts hors reports)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	6 250
21	Immobilisations corporelles	225 393,36	56 348
23	Immobilisations en cours	1 087 733,00	271 933
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 338 126,36</b>	<b>334 531</b>

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**DCM N.03-6 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES - AUTORISATION D'EXECUTION DES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2021**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 05/01/2021**Numéro de l'acte :** 740945 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201218-740945-DE**Date de décision :** 18/12/2020**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires